

COMPAGNIE DU LAC ALAOTRA (1901-1920)

Compagnie du Lac Alaotra
Constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 4 février 1901)

Suivant acte sous signatures privées en date à Paris du 29 décembre 1900, reçu par M^e Oagnier, notaire à Paris ; M. Alfred Filhoulaud ¹, propriétaire, demeurant à Paris, avenue de l'Alma, 26, a établi les statuts d'une société anonyme, conformément à la loi du 24 juillet 1867, modifiée par celle du 1^{er} août 1893.

La société prend la dénomination de Compagnie du Lac Alaotra.

La société a pour objet : Le commerce et l'élevage du bétail à Madagascar, soit par elle-même, soit par toutes sociétés qui pourraient se créer sur les concessions par elle apportées ou sur tous autres terrains dont elle pourra ultérieurement acquérir la propriété, la concession ou la jouissance ; L'exportation en tous pays, soit de bétail soit de viandes salées, congelées ou de conserves ; Toute entreprise de transport fluvial ou maritime se rattachant au but de la société ; Toutes exploitations agricoles, commerciales, industrielles ou minières sur les terrains concédés à la Société ou par elle occupés à quelque titre que ce soit ; La construction et l'entretien de tous chemins de fer, tramways, routes, canaux, ouvrages publics ou particuliers nécessaires ou utiles au but de la société ; La vente la cession ou l'apport soit à des tiers, soit à des Sociétés françaises ou étrangères, des concessions et des biens meubles et immeubles de la société ; L'acquisition, la prise à bail, la construction de tout immeuble, l'achat ou la location de tous biens meubles, et d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières, d'industrie, de banque, de commerce, de travaux pouvant se rattacher à la société par voie d'apport, de fusion ou de création de Société nouvelle, soit par tout autre moyen, en un mot, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la société.

Le siège de la société est à Paris, 26, avenue de l'Alma.

La société est formée pour une durée de 90 années à compter du jour de sa constitution définitive.

M. Albert Filhoulaud, propriétaire, à Paris, 26, avenue de l'Alma, fondateur, et M. Gabriel Bault ², ingénieur, demeurant à Lyon, rue du Bât-d'Argent, 1, font à la société différents apports, en rémunération desquels il leur est attribué 5.500 parts de fondateur ici créées. Le fonds social est fixé à la somme de 500.000 francs, divisée en 5.000 actions de 100 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé d'abord : 5 % pour constituer la réserve légale; 5 % pour constituer un fonds de prévoyance ; somme nécessaire pour fournir aux actions 5 % à titre d'intérêt ou de premier dividende sur le capital réalisé et non amorti. Sur l'excédent, il sera prélevé : 10 % attribué au conseil d'administration, à ré partir

¹ Albert (et non *Alfred*) Filhoulaud : administrateur délégué de la Cie du lac Alaotra. Tué au front le 17 septembre 1914. Voir ci-dessous.

² Gabriel Bault (1868-1936) : polytechnicien, découvreur des mines de zinc de Chô-dien au Tonkin. Voir encadré :

suivant convention entre les membres du conseil ; 10 % au premier directeur général à Madagascar.

Ont été nommés administrateurs : M. Ludovic de Contenson ³, propriétaire, demeurant à Paris, avenue d'Antin, 37 ; M. le comte Gérard de Ganay ⁴, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 137 ; M. Armand de Ginoux ⁵, propriétaire, demeurant à Paris, rue de l'Arcade, 14 ; M. Albert Filhoulaud, propriétaire, demeurant à Paris, avenue l'Alma, 26. — *Petites Affiches*, 22 janvier 1901.

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1911)

Cie du Lac Alaotra. — Appel du 4^e quart, soit 25 fr. par titre à verser à la caisse du Comptoir National d'Escompte de Paris, agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, avant le 15 mars prochain dernier délai. — *Petites Affiches*, 6 février 1911.

MODIFICATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 février 1912)

Cie du Lac Alaotra. — Changement de siège social. — Précédemment rue du Bac, 42, à Paris, actuellement même ville, 26, avenue de l'Alma — *Petites Affiches*, 19 décembre 1911.

RÉQUISITION N° 3748 T

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 4 octobre 1913)

Suivant réquisition du 19 août 1913, M. Filhoulaud, Marie-Auguste-Albert, administrateur délégué de la Compagnie du lac Alaotra, dont le siège social est à Paris, 26, avenue de l'Alma, société anonyme, par actions au capital de 500.000 francs, et agissant comme mandataire de la dite société, domicilié à Ambatondrazaka, a demandé l'immatriculation au nom de la Compagnie du lac Alaotra, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de : Taara-Innaba, consistant en un terrain sur lequel se trouve une maison en briques, à un étage couverte en tuiles et entourée d'une verandah sur chaque face, située à Andilamena, district d'Ambatondrazaka, province de Tamatave.

Cette propriété, occupant une superficie de dix ares, quatre-vingt-quatorze centiares, est limitée :

Au nord, par un chemin public la séparant de l'école officielle ;

À l'est, par une rue projetée et des terrains domaniaux ;

³ Ludovic du Bessey de Contenson (1861-1936) : saint-cyrien, chef de bataillon, administrateur de sociétés :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Qui_etes-vous_1924-Madag.pdf

⁴ Gérard de Ganay (1869-1925) : marié à Zélie Schneider (fille d'Henri, du Creusot) : administrateur du Pneu-Cuir Samson Américain (1904)(avec Contenson), des Automobiles Eugène Brillié (1905-1908) — construites dans les usines Schneider —, de la Banque industrielle de Chine (juillet 1913), des Établissements L. Hamm (Applications de l'électricité et de la mécanique)(août 1913), de la Manufacture parisienne de caoutchouc (déc. 1913)...

⁵ Armand de Ginoux : il effectue en 1894 un voyage à Palmyre en compagnie de Ludovic de Contenson. Membre de l'Union artistique. Mort dans sa 76^e année. Avis de décès : *Le Figaro*, 14 août 1932.

Au sud, par un chemin public la séparant de Ratera ;

À l'ouest, par la route de Tananarive à Diégo-Suarez par Mandritsara.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe, sur la dite propriété, aucune charge ni aucun droit réel immobilier actuel ou éventuel, autres que les clauses et conditions de l'acte de vente de gré à gré consenti le 30 septembre 1910, par l'État français à la Compagnie du lac Alaotra et à l'appui de sa demande, il a produit une expédition de l'acte de vente ci-dessus et le plan y annexé.

Le Conservateur de la propriété foncière à Tamatave,
G. SADREUX.

TUÉS ET BLESSÉS À L'ENNEMI

(*Le Gaulois*, 25 octobre 1914)

Le capitaine Albert Filhoulaud, du 2^e régiment de tirailleurs, tué le 17 septembre, dans sa quarante-neuvième année.

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 6 février 1915)

Filhoulaud, ancien administrateur délégué de la Compagnie du lac Alaotra ; il avait repris du service, dès le début de la guerre, comme capitaine du 2^e régiment de tirailleurs sénégalais ; le 17 septembre, près de Beaumont-sur-Vesle (Marne), il fut tué d'un éclat d'obus au front. Pendant 13 années, il fut le collaborateur de la Compagnie du lac Alaotra et il venait de rentrer en France, après un séjour, de six ans à Madagascar, lorsque la guerre éclata.

Suite :

1920 : absorption par la Société des Graphites et de l'Ankaratra :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Graphites_et_Ankaratra.pdf